



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure,
800 rue de la Gauchetière Ouest
Voir aux présentes - See herein
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Système PCR en temps réel (qPCR)	
Solicitation No. - N° de l'invitation 31241-172297/A	Date 2017-10-13
Client Reference No. - N° de référence du client 31241-17-2297	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTA-180-14566	
File No. - N° de dossier MTA-7-40192 (180)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-11-27	Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Vaillancourt, Summer	Buyer Id - Id de l'acheteur mta180
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3510 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA (Portes 6 & 7) VIA ENTRÉE RÉCEPTION MARCHANDISES 6100 AVENUE ROYALMOUNT MONTREAL Québec H4P 2R2 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure,
800 rue de la Gauchetière Ouest
Voir aux présentes - See herein
Montréal
Québec
H5A 1L6

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 BESOIN	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	3
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	4
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION – CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES.....	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	6
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	7
6.2 ÉNONCÉ DES BESOINS.....	7
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	7
6.4 DURÉE DU CONTRAT	7
6.5 RESPONSABLES.....	7
6.6 PAIEMENT	8
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	9
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
6.10 LOIS APPLICABLES	10
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	10
ANNEXE « A »	11
BESOIN	11
ANNEXE « B »	13
BASE DE PAIEMENT.....	13
ANNEXE « C ».....	14
CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES À DÉMONTRER.....	14
ANNEXE « D »	16
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE – PARTIE 3	16

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'Annexe « A » - Besoin.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les **15 jours ouvrables**, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). »

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.1.1 Clause du *Guide des CCUA*

[B1000T](#) (2014-06-26) Condition du matériel – soumission

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

CHANGEMENT D'ADRESSE – DÉPÔT DES SOUMISSIONS

En personne ou par la poste :
Place Bonaventure, 1^e étage – Bureau 1110
800 rue de la Gauchetière Ouest,
Montréal, Québec H5A 1L6

Par télécopieur : (514) 496-3822

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **10 jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Clause du *Guide des CCUA* [C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Il est obligatoire de fournir, au dépôt de votre soumission les documents techniques/descriptifs des produit(s) offerts afin de permettre l'évaluation technique. À défaut de ce faire, la soumission sera jugée non-recevable.

Toute proposition doit rencontrer les critères techniques décrites en Annexe « A ». L'évaluation technique portera sur les critères techniques obligatoires à démontrer détaillées en Annexe « C ».

Seules les propositions qui rencontrent les critères techniques obligatoires listées en Annexe « C » seront soumises en évaluation financière.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'Annexe « C » – Critères techniques obligatoire à démontrer.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix – soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger.

Montant total de l'évaluation financière : Somme du prix des articles 1, 2 et 3 mentionné à l'Annexe « B » – Base de Paiement. Par exemple, 1+2+3 = Total.

4.2 Méthode de sélection – Critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* [A0031T](#) (2010-08-16) Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec **le prix évalué le plus bas** sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des Besoins

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'Annexe « A » - Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

Clause du *Guide des CUA* [2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison (À remplir par le soumissionnaire)

Bien que la livraison souhaitée soit demandée pour le 15 décembre 2017, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.

6.4.2 Points de livraison et Installation

La livraison et installation du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

Les marchandises doivent être consignées dans la destination spécifiées à la section 5 de l'Annexe « A » et **livrées DAP (Incoterms 2010)**.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom :	Summer Vaillancourt
Titre :	Procurement Agent
Organisation :	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements
Direction :	Région du Québec
Adresse :	800 rue de la Gauchetière Ouest 1 ^e étage, Bureau 1110 Place Bonaventure, Montreal, QC H5A 1L6

Téléphone :	514-496-3510
Télécopieur :	514-496-3822
Courriel :	summer.vaillancourt@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

(Sera complète par le Canada lors de l'adjudication)

Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

(À remplir par le soumissionnaire)

Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

Base de paiement - prix unitaire ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'Annexe « B », selon un montant total de _____ \$ (le montant sera inséré lors de l'attribution du contrat). Les droits de douane font l'objet d'une exemption et les taxes applicables sont en sus.

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

Rendu au lieu de destination convenu (DAP), 6100 Royalmount Avenue, Montreal (Quebec) H4P 2R2, local L-165, selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

Le contrat sera émis en dollars canadiens. Le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011-05-16) Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12) Paiement unique

6.6.4 Clauses du Guide des CCUA

[A2000C](#) (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

[A2001C](#) (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

[C2000C](#) (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

[C2602C](#) (2008-05-12) Droits de douanes exemptés (Conseil national de recherches du Canada)

6.7 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.8 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6.8.1 Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe « A », Besoin;
- d) Annexe « B », Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

6.12 Clauses du Guide des CCUA

G1005C (2016-01-28) Assurance - aucune exigence particulière

B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique

A9068C (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

ANNEXE « A »

BESOIN

1.0 Objectifs

Le CNRC doit acquérir un système PCR en temps réel (réaction en chaîne par polymérase quantitative en temps réel) ou (qPCR), une technique de laboratoire de biologie moléculaire basée sur la réaction en chaîne par polymérase (PCR). Elle permet l'amplification d'une molécule d'ADN ciblée et de suivre son amplification en temps réel.

Les exigences du CNRC comprennent: l'approvisionnement, la livraison et l'installation d'un système PCR en temps réel (qPCR) au CNRC et la formation sur l'utilisation de l'équipement.

2.0 Critères techniques obligatoires

L'équipement livré doit avoir les critères suivants :

2.1	Le système doit avoir une plage de température programmable de 4°C à 99.9°C, avec un taux de rampe maximal de 6.5°C / sec et une uniformité de température de 0.4°C.
2.2	Le système doit pouvoir analyser 96 échantillons simultanément dans 96 puits 0,2 ml, compatibles avec tous les formats (tubes simples, barrettes de 8 tubes et 96 puits).
2.3	Le système doit disposer d'une technologie de blocs utilisant des blocs Peltier indépendants pour 6 zones simultanément indépendantes.
2.4	Le système doit comporter six filtres d'excitation et d'émission découplés réglés avec une plage d'excitation d'onde de 450 à 680 nm et une plage de détection de colorants fluorescents de 500 à 730 nm: FAM/SYBR vert, VIC/JOE/HEX/TET/ABY/NED/TAMRA/Cy3, JUN, ROX/ Texas Red, Mustang Purple, Cy5/LIZ et Cy5.5, avec l'option de calibrer des colorants supplémentaires sans l'addition de nouveaux ensembles de filtres car la présence de 6 filtres découplés, permet 21 combinaisons.
2.5	Le système doit être capable de détecter à la fois des réactions simplex et des réactions multiplex contenant jusqu'à 6 cibles de gène.
2.6	Le système doit être de type «benchtop» avec une petite empreinte: maximum (LxPxH) 33*50*40 cm.
2.7	Le système doit avoir une plaque de vérification «RNAseP» (RibonucléaseP) pour vérifier la performance de l'équipement.
2.8	Le système doit disposer d'une interface de communication USB pour le téléchargement et le téléversement de données.
2.9	Le système doit disposer d'un écran tactile pour démarrer rapidement ouvrir des protocoles et afficher les graphiques d'amplification en temps réel.
2.10	Le système doit avoir une copie gratuite du logiciel de l'instrument pour créer des protocoles, recueillir et analyser les données fluorescentes pour la quantification absolue, la quantification relative, le test de présence ou d'absence et la détection de la discrimination allélique / SNP (polymorphisme à un seul nucléotide), des études d'expression de gènes et études de génotypage SNP. Le logiciel doit pouvoir exporter tous les résultats obtenus.
2.11	Le système doit avoir une lampe DEL blanche et brillante comme source lumineuse.
2.12	Le système doit disposer d'une mémoire minimale de 10 Go.
2.13	Le système doit avoir une gamme dynamique de 10 logs.
2.14	Le système avec son mode rapide doit permettre une analyse en moins de 35 minutes (mode cyclique thermique et chimique).

2.15	Le système doit être capable de détecter 1 copie de la séquence cible dans l'ADN génomique.
2.16	Le logiciel doit pouvoir exporter les données brutes et analysées vers Microsoft®Excel ou Microsoft®Powerpoint ainsi qu'enregistrer tous les graphiques en format .jpg.
2.17	Le logiciel doit avoir une fonction permettant l'exportation par lot de fichiers de données analysées.
2.18	Le logiciel doit pouvoir reconnaître les réplicats, calculer l'écart type et exclure les valeurs aberrantes pour chaque ensemble de répétitions.
2.19	Le logiciel doit définir automatiquement la configuration de base et le seuil, mais doit pouvoir être réglé manuellement si nécessaire.
2.20	Le logiciel doit inclure un module de sécurité prenant en charge la compatibilité 21CFR partie 11 pour le collaborateur externe.
2.21	Le système doit être approuvé par cUL (testé selon les normes CAN / CSA).

3.0 Livrables

3.1	Documentation technique: il doit être muni d'au moins un manuel, en français ou en anglais.
3.2	Formation: L'entrepreneur doit fournir une formation d'un jour pour les opérateurs sur place (en français ou en anglais) sur l'utilisation et la maintenance du système.

4.0 Livraison-Installation

4.1	Le système devra être livré et installé au 6100 avenue Royalmount, local L-165, Montréal (Québec) H4P 2R2
------------	---

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

No. article	Description	Quantité	Prix unitaire ferme (S)
1.	Appareil de PCR en temps réel (qPCR) Tels que décrit à l'Annexe « A » – Besoin	1	_____ \$/chaque
2.	Formation Tels que décrit à l'Annexe « A » - section 3.2	1	_____ \$ / lot
3.	Livraison et installation Tels que décrit à l'Annexe « A » - section 4.1 Rendu au lieu de destination convenu (DAP) selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.	1	_____ \$/lot
PRIX TOTAL (1 + 2 + 3) :			_____ \$

Note :

- Droits de douanes exemptés.
- Le contrat sera émis en dollars canadiens. Le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

ANNEXE « C »

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES À DÉMONTRER

No.	Critères techniques obligatoires	Référence : SVP spécifier où se retrouvent ces 12 critères techniques dans vos documents techniques/descriptifs.
3.1	Le système doit avoir une plage de température programmable de 4°C à 99.9°C, avec un taux de rampe maximal de 6.5°C/sec et une uniformité de température de 0.4°C.	
3.2	Le système doit pouvoir analyser 96 échantillons simultanément dans 96 puits 0,2 ml, compatibles avec tous les formats (tubes simples, barrettes de 8 tubes et 96 puits).	
3.3	Le système doit disposer d'une technologie de blocs utilisant des blocs Peltier indépendants pour 6 zones simultanément indépendantes.	
3.4	Le système doit comporter six filtres d'excitation et d'émission découplés réglés avec une plage d'excitation d'onde de 450 à 680 nm et une plage de détection de colorants fluorescents de 500 à 730 nm: FAM/SYBR vert, VIC/JOE/HEX/TET/ABY/NED/TAMRA/Cy3, JUN, ROX/ Texas Red, Mustang Purple, Cy5/LIZ et Cy5.5, avec l'option de calibrer des colorants supplémentaires sans l'addition de nouveaux ensembles de filtres car la présence de 6 filtres découplés, permet 21 combinaisons.	
3.5	Le système être capable de détecter à la fois des réactions simplex et des réactions multiplex contenant jusqu'à 6 cibles de gène.	
3.6	Le système doit être de type «benchtop» avec une petite empreinte: maximum (LxPxH) 33*50*40 cm.	
3.7	Le système doit avoir une plaque de vérification «RNaseP» (RibonucléaseP) pour vérifier la performance de l'équipement.	
3.8	Le système doit disposer d'une interface de communication USB pour le téléchargement et le téléversement de données.	
3.9	Le système doit disposer d'un écran tactile pour démarrer rapidement ouvrir des protocoles et afficher les graphiques d'amplification en temps réel.	
3.10	Le système doit avoir une copie gratuite du logiciel de l'instrument pour créer des protocoles, recueillir et analyser les données fluorescentes pour la quantification absolue, la quantification relative, le test de présence ou d'absence et la détection de la discrimination allélique / SNP (polymorphisme à un seul nucléotide), des études	

N° de l'invitation - Sollicitation No.

31241-172297/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

31241-172297

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

MTA-7-40192

Id de l'acheteur - Buyer ID

MTA180

N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

	d'expression de gènes et études de génotypage SNP. Le logiciel doit pouvoir exporter tous les résultats obtenus.	
3.11	Le système doit avoir une lampe DEL blanche et brillante comme source lumineuse.	
3.12	Le système doit disposer d'une mémoire minimale de 10 Go.	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31241-172297/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31241-172297

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40192

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA180
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D »

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE – PARTIE 3

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat Visa ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)